

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 11 avril 2017**

L'an deux mil dix sept, le onze avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint,
Mr JOSSET Antoine, 2ème Adjoint, MM. GOURDIN Laurent - PANNETIER Roland - RICHARD Guy
Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

Excusé : néant

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/11 :

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERVE : Avis dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation unique au titre de la Loi sur l'Eau concernant des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de l'Erve -

Vu la nécessité d'atteindre le bon état écologique à l'horizon 2021 sur le bassin versant de l'Erve,
Vu l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2017 modifié, par lequel le Préfet de la Mayenne, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 21 février au 25 mars 2017 inclus, relative à la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau présenté par le Syndicat du Bassin de l'Erve dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) (2017-2021) du bassin de l'Erve :

↳ Volet 1 : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval,

↳ Volet 2 : travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval dans le cadre de la restauration de la continuité,

Vu le programme de restauration et d'entretien 2017-2021 – Volet 1 - dont le montant est estimé à 819 483 € TTC, concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval,

Vu le programme de restauration et d'entretien 2017-2021 – Volet 2 - dont le montant est estimé à 669 770 € TTC, concernant les travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval dans le cadre de la restauration de la continuité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 8 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 8

⇒ donne un avis favorable au programme de restauration et d'entretien (Volet 1) d'un montant estimé à 819 483 € TTC pour la période 2017-2021 concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval, d'une part et à la déclaration d'intérêt général d'autorisation unique sollicité au titre de la loi sur l'eau par le Syndicat du Bassin de l'Erve, d'autre part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 8 Abstention : 1 Contre : 2 Pour : 5

⇒ donne un avis favorable au programme de restauration et d'entretien (Volet 2) d'un montant estimé à 669 770 € TTC pour la période 2017-2021 concernant les travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval dans le cadre de la restauration de la continuité, sur le bassin versant de l'Erve, d'une part et à la déclaration d'intérêt général d'autorisation unique sollicité au titre de la loi sur l'eau par le Syndicat du Bassin de l'Erve, d'autre part.

DELIBERATION N° 2017/12 :

MAINTENANCE DES CHAUDIERES DU GITE ET DES LOGEMENTS COMMUNAUX -

Mr le Maire présente trois devis de l'entreprise LEVEILLE à Vaiges concernant les contrats de maintenance annuels pour l'entretien des chaudières à gaz du gîte et des logements communaux, s'élevant à 100.36 € TTC chacun.

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ donne son accord pour confier la maintenance de ces chaudières à l'entreprise LEVEILLE pour un montant annuel de 100.36 € TTC par installation, révisable chaque année suivant l'indice BT40 CHAUFFAGE CENTRAL. Le remboursement de ces frais de maintenance pour les chaudières des logements communaux sera demandé aux locataires.

⇒ autorise le Maire à signer les contrats se rapportant à cette décision.

.../...

DELIBERATION N° 2017/13 :

VOTES DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 –

Mr le Maire présente les comptes de Gestion 2016 de la Commune, du Service Assainissement et du Lotissement établis par Mr le Trésorier d'Evron.

Sous la présidence de Mr LE BLANC, ils sont approuvés à l'unanimité et conformes aux Comptes Administratifs votés comme suit :

Budget Commune :

▪ <u>en section de fonctionnement :</u>			
Dépenses : 151 544.80 €	Recettes : 171 062.75 €		<i>Excédent : 19 517.95 €</i>
▪ <u>en section d'investissement :</u>			
Dépenses : 35 019.78 €	Recettes : 85 549.56 €		<i>Excédent : 50 529.78 €</i>
Restes à réaliser en dépenses : 79 720.00 €			
Restes à réaliser en recettes : 46 450.00 €			

Budget Assainissement :

▪ <u>en section d'exploitation :</u>			
Dépenses : 9 880.22 €	Recettes : 13 277.28 €		<i>Excédent : 3 397.06 €</i>
▪ <u>en section d'investissement :</u>			
Dépenses : 5 321.98 €	Recettes : 5 234.04 €		<i>Déficit : 87.94 €</i>

Budget Lotissement :

▪ <u>en section de fonctionnement :</u>			
Dépenses : 16 102.97 €	Recettes : 26 263.86 €		<i>Excédent : 10 160.89 €</i>
▪ <u>en section d'investissement :</u>			
Dépenses : 11 136.21 €	Recettes : 11 136.21 €		<i>Résultat : 0 €</i>

DELIBERATION N° 2017/14 :

VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES POUR 2017 –

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir les taux des taxes communales pour 2017 et les vote comme suit :

⇒ Taxe d'Habitation	: 19.91 %
⇒ Foncier Bâti	: 21.95 %
⇒ Foncier Non Bâti	: 28.40 %

DELIBERATION N° 2017/15 :

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017–

Budget Commune :

Le Conseil Municipal décide de reporter le résultat excédentaire cumulé de fonctionnement 2016 de 20 762.95 € au compte R 1068 de la section d'investissement 2017 pour 19 482.95 € et au compte R 002 de la section de fonctionnement 2017 pour 1 280.00 €.

Il vote le Budget Primitif 2017, présenté par le Maire, qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 166 676.00 € et en section d'investissement à la somme de 190 964.00 € avec un résultat cumulé reporté de 27 164.77 € en recettes.

Budget assainissement :

Le Conseil Municipal décide de reporter le résultat excédentaire cumulé d'exploitation 2016 de 6 401.66 € au compte R002 de la section d'exploitation 2017.

Il vote le Budget Primitif 2017, présenté par le Maire, qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 22 376.69 € et en section d'investissement à la somme de 5 901.19 € avec un résultat cumulé reporté de 667.15 € en recettes.

Budget Lotissement :

Le Conseil Municipal décide de reporter le résultat excédentaire de fonctionnement 2016 de 10 160.89 € au compte R 002 de la section de fonctionnement 2017.

Il vote le Budget Primitif 2017, présenté par le Maire, qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 45 099.71 € et en section d'investissement à la somme de 33 931.14 €.

PREPARATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES –

Le Conseil Municipal procède à la constitution du bureau de vote pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai prochains. Ont été désignés :

- Mr DELATOUCHE François, Président, Mr PANNETIER Roland, Président suppléant,
- Mr LE BLANC Christian, Mr GOURDIN Laurent, Mme FAYET Isabelle, assesseurs,
- Mr RICHARD Guy, Mme MAUVIEUX Florence, Mr MOTTAIS Marcel, Mr DOUARD Philippe, Mme DELATOUCHE Agnès, Mme PANNETIER Rolande, Mr FAYET Laurent, assesseurs suppléants,
- Mr JOSSET Antoine, secrétaire.

Les permanences du bureau de vote sont ensuite mises en place pour le 1^{er} tour et éventuellement le 2^{ème} tour de scrutin.

.../...

PROGRAMMATION DES TRAVAUX A EFFECTUER PAR LE SERVICE TECHNIQUE –

Mr le Maire rappelle que cette programmation devra être abordée à chaque réunion de Conseil Municipal.
Pour le mois de mai, prévoir :

- nettoyage des murs rue du Gué et derrière le gîte,
- nettoyage du bassin des Arcades
- accrochage des plaques des Prix du Fleurissement,
- réparer le banc sous le saule-pleureur

FLEURISSEMENT –

Le devis des pépinières HUAULT de St Jean sur Erve pour l'aménagement du fleurissement à l'entrée du cimetière d'un montant de 310.79 € TTC est accepté. D'autre part, la proposition de Mme MAUVIEUX de compléter le fleurissement rue de l'Erve pour un coût évalué à 50 € est également acceptée.

MISE A JOUR DU POS –

Mr le Maire présente les arrêtés de Mr Le Préfet de La Mayenne et de Mr le Président de la Communauté de Communes des Coëvrons mettant à jour le Plan d'Occupation des Sols de notre commune pour instituer la servitude d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF –

Mr le Maire présente le rapport de la visite avec analyses de la station d'épuration effectuée par les services du Conseil Départemental. Les conclusions sont positives montrant un bon fonctionnement des bassins.

JOURNEE DE L'ARBRE –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du CAUE de Laval qui organise l'opération « La Journée de l'Arbre » qui aura lieu le 24 novembre 2017 afin de sensibiliser les élus et les mayennais sur la place qu'occupe l'arbre dans les paysages urbains et ruraux. Les conseillers municipaux donnent leur accord pour que la commune participe à cette opération.